



# AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

[www.rebenacq.com](http://www.rebenacq.com)

**JUILLET AOÛT 2018**

## CCAS

Le CCAS d'Arudy recherche des personnes disponibles pour effectuer des heures d'aides à domicile dans le secteur de Rébenacq.

Les personnes intéressées peuvent contacter le 05-59-05-76-79

## Consultation ours

Une consultation sur l'ours est ouverte par l'État, se renseigner au secrétariat de mairie

## Recensement militaire

Les filles et les garçons atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie, pour cela il suffit de se présenter avec sa carte d'identité et le livret de famille au secrétariat. Cette démarche est obligatoire : l'attestation de recensement qui leur sera remise est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours, y compris pour le permis de conduire.

## Ramassage des ordures

Déchets ménagers : tous les mardis.



Tri sélectif :  
vendredis 13 et 27 juillet.

## Prochain Conseil municipal

Vendredi 7 septembre 2018 à 20h30

## Théâtre de rue :

« AURA DU SOL », de Jean Tardieu, pièces interprétées en plein air  
**le 31 juillet, aux abords du lavoir Fanfara, entre la mairie et la Bielle à REBENACQ à 20h**

Ce spectacle comporte quatre courtes pièces de Jean Tardieu mettant en scène :

- . un bureau de renseignements
- . un amour contrarié
- . une heureuse rencontre
- . une galerie d'art.

Absurde, tragique, toujours léger et drôle, venez découvrir cet écrivain et poète français (1905-1995) qui joue sur les ombres et les couleurs, et dont l'œuvre est riche de jeux de mots et de situations loufoques.



Ce spectacle vous est proposé en avant-première du Festival International de Théâtre de rue à Aurillac qui aura lieu du 22 au 25 août. Il est interprété par « la Compagnie », composée de Lucile Brebel, Ilya Klein, Savério Moreau, avec à la régie Clara Dupont. Cette jeune troupe est née en décembre 2017 pour prolonger une collaboration artistique au delà du conservatoire du 18ème arrondissement de Paris où ils se sont rencontrés.

## Visite commentée du village

Jean-Paul Valois a toujours plaisir à nous faire découvrir les secrets de notre village, de son histoire, à nous montrer des aspects méconnus des maisons que nous avons pourtant sous les yeux tous les jours. Il y est question des bastides, de Gaston Fébus, mais aussi des heurtoirs, des décors sculptés au-dessus des portes...

Rendez-vous les mercredi 11, 18, 25 juillet, 1<sup>er</sup> et 8 août, à 10 h sur le parvis de l'église. Animation proposée dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.

Durée 1h 30, gratuit.

## Démolition du hangar Pignard

Lors du dernier Conseil municipal du 22 juin 2018 il a été décidé de démolir la partie hangar du bâtiment Pignard. Pour rappel, la municipalité a fait en 2010 l'acquisition du bâtiment et parking attendant afin d'y construire ultérieurement des logements locatifs.

Le projet est en cours d'étude et de recherche de financements.

En attendant, la partie hangar (qui était occasionnellement fréquentée) est devenue très dangereuse par sa vétusté (nombreux trous au plancher de l'étage) Aussi pour éviter des accidents, le Conseil a décidé la démolition en urgence. Ce qui en outre permettra d'agrandir le parking actuel en attendant que le projet de logements voie le jour.

Ces travaux seront réalisés dans les prochains mois.

## Vie collective : bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, ...) ne peuvent être effectués qu'en prenant toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Sans quoi, ces travaux ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Merci également d'éviter tout bruit excessif après 22h00, le meilleur moyen d'éviter les tensions étant souvent d'aller prévenir ses voisins si une soirée est prévue.

## Vie collective : divers

Le Conseil municipal remercie les personnes qui ont pris l'initiative de nettoyer les trottoirs, soulageant la tâche des employés communaux. Lors de la coupure d'électricité, une personne a mis un groupe électrogène à la disposition de quelques voisins : bravo et merci pour ce geste de solidarité civique.

NB : Dans sa séance du 22 juin, le Conseil municipal a voté une subvention de 500 € pour les communes du département 64 sinistrées lors des récentes inondations (la répartition est gérée par l'Association des Maires du Département).

## Coupure d'électricité du 13/06

Le 13 juin, des arbres sont tombés sur les lignes et ont fragilisé des poteaux, de sorte que le village a connu une coupure plus ou moins longue suivant le quartier où l'on habite. Pour que tout le village ne reste pas dans le noir, Enedis a dû remettre en électricité le bas du village et attendre deux gros groupes qui venaient d'autres départements pour réalimenter le reste des transformateurs.

L'attente de ces groupes a été dû au besoin de nombreuses communes qui, elles aussi, ont été impactées par ces intempéries.

## Compteurs « Linky »

La société ENEDIS (qui succède à EDF) fait procéder dans toute la France au remplacement des compteurs d'électricité traditionnels. Elle affirme que ce nouveau compteur n'émet pas plus de radiations que d'autres appareils domestiques, à commencer par certaines ampoules.

Ce nouveau compteur transmet à l'opérateur une information sur la consommation globale du foyer : impossible de distinguer le détail des appareils branchés. Les informations sont transmises par le réseau électrique lui-même et non par voie d'ondes.

L'intérêt pour l'usager est une tarification en fonction de la consommation réelle constatée, et non en fonction d'un relevé devenu épisodique et conduisant souvent à des rattrapages.

Les compteurs Linky permettent seuls d'anticiper l'avenir : les foyers qui produisent de l'électricité par un panneau sur les toits ne seront plus obligés d'avoir un deuxième compteur. Cette modification est donc indispensable dans le cadre des changements pour la transition énergétique.

Le compteur ne vous appartient pas, vous ne pouvez vous opposer légalement à ce changement. Cette installation est gratuite, la durée d'intervention est de 30 minutes en moyenne.

ENEDIS n'effectue pas elle-même ce travail, il est délégué à la société « Solutions 30 » qui doit prendre contact avec vous par courrier pour prendre rendez-vous : vous saurez ainsi quel jour un technicien doit se présenter à votre domicile, à une heure convenue avec vous.

Des informations plus détaillées sont disponibles au secrétariat de mairie.

### Lutte de la flavescence dorée de la vigne

Un insecte parasite de la vigne, la cicadelle, se répand actuellement, obligeant à l'arrachage des plants malades et au traitement insecticide pour éviter la propagation. Tout propriétaire de vigne (même d'un seul cep) doit se faire connaître auprès des services appropriés, car la commune de Rébénacq est incluse dans un arrêté de lutte obligatoire contre la flavescence dorée et des mesures de lutte sont à mettre en place:

Traitement insecticide contre l'insecte vecteur de la maladie

Signalement de tous ceps suspects

Joindre pour ce faire le FDGDON: Sylvie Désiré, 05 59 90 18 52 ou mail [s.desire@pa.chambagri.fr](mailto:s.desire@pa.chambagri.fr)

Les symptômes sont principalement visibles à partir de la mi-août : coloration anormale du feuillage, partielle ou totale, ou des nervures, enroulement des feuilles, non-aoûtement des rameaux ou dessèchement des grappes.

### Vigilance sur le moustique tigre

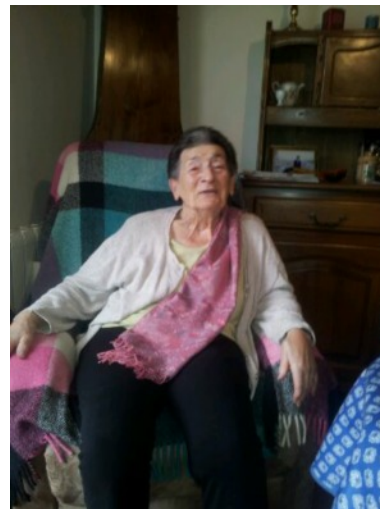
Le moustique vit près de nos habitations, la lutte contre sa prolifération est l'affaire de tout un chacun. Pour éviter qu'il ne se reproduise et ne prolifère, il faut détruire ses œufs et donc supprimer les eaux dans lesquelles la femelle pond. Une surveillance particulière du moustique tigre est recommandée en métropole du 1er mai au 30 novembre de chaque année comme le préconise le plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika. Afin de connaître les gestes pour éviter sa prolifération rdv sur le site :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle>

### Anniversaire de nos aînés

Au mois de juin nous sommes allés souhaiter un heureux anniversaire à :

Monsieur Priou et Madame Garrabos



### Aire camping car

Notre aire de camping-car est appréciée, les votes des camping caristes l'ont classée 3ème meilleure aire au niveau national sur le site [www.campercontact.com/fr](http://www.campercontact.com/fr) avec une note de 8,8/10 (voir photo). Nous sommes heureux de cette satisfaction de nos hôtes de quelques heures, qui visitent notre village et en outre constituent une clientèle supplémentaire pour nos commerces.

Si la présence de nombreux camping cars a pu déranger certaines personnes, nous nous en excusons mais un nouveau règlement sera mis en place dans les prochains jours rappelant que seuls 5 emplacements sont disponibles.

Des contrôles sont également faits afin de faire respecter la réglementation et Monsieur le Maire pourra exercer son pouvoir de police.



### Divers : conditions de prêt aux particuliers

Nous vous rappelons que dans le cadre des encouragements de l'État pour l'accès à la propriété, les primo-accédants qui souhaitent acquérir un bien et en outre envisagent au moins 34% de travaux peuvent bénéficier d'un prêt à taux 0 %, d'un montant de 40 000 à 92 000 € lissé avec le prêt principal. En cas de construction neuve, ce prêt à 0% peut être accordé mais pour un montant moitié moindre. Ces prêts sont sous réserve d'acceptation du dossier. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé avant l'obtention des prêts. Attention un prêt doit bien sûr être remboursé par la suite : il convient de vérifier ses capacités de remboursement avant de s'engager.

## Foyer Rural / Exposition photo

Le Club photo Oeil du Néez sera l'invité de la maison du Parc National à Laruns cet été. L'exposition réalisée en 2017 sur le thème du mouvement y sera montrée du 2 au 27 juillet. Une nouvelle exposition, les fleurs du Pourtalet, aura les honneurs du 30 juillet au 31 août. Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf dimanche).

NB : l'exposition sur les fleurs du Pourtalet sera visible le vendredi 14 septembre à Rébénacq en après-midi, en lien avec une conférence de Charles Gerbet en soirée dont nous vous parlerons dans Amassa de septembre.

## C'était le mois dernier :

### Rallye Bastides Gites

Déjouant une météo pessimiste, 120 marcheurs se sont élancés vers la Croix de Buzy dimanche 3 juin, à l'initiative des associations Gîtes de France et Bastides 64. Le soleil était de la partie à la descente ainsi que pour le petit rallye-découverte permettant de parcourir le village d'un oeil neuf et de parvenir au jeu du lancer de béret. Le repas convivial était pris salle Palisses après un apéritif offert par la municipalité. Une sympathique journée, merci à tous ceux qui ont aidé à la réaliser.



### La passe au foot

Le F.C. REBENACQ remercie tous les participants à la journée du 16 juin. Les enfants d'abord, les parents qui les accompagnaient, les joueurs de pétanque et, bien sûr, toutes les personnes ayant participé à la soirée qui a clôturé cette journée.

A toutes et à tous, merci encore pour votre participation à cette journée sympathique.  
Sportivement vôtre.  
Le bureau.

### Soirée concert de l'EMVO école de musique de la Vallée d'Ossau de vendredi qui fut une réussite

L'École de musique de la Vallée d'Ossau s'est retrouvée le samedi 23 juin à la salle Palisses de Rébénacq. En effet tous les ans l'École de Musique organise sa fête avec l'audition des élèves. Les responsables du bureau de l'École organisent cette fête dans les différentes salles de la vallée, Laruns, Sainte-Colome, Arudy, cette année c'est la mairie de Rébénacq qui a mis à disposition la salle Palisses.

Fort de une centaine d'élèves, l'École enseigne l'éveil musical pour les enfants à partir de la moyenne section de maternelle et divers instruments pour enfants et adultes : piano, guitare, batterie et percussions, violon, harpe, flûte traversière, accordéon diatonique, flûte à trois trous. Des interventions sont également organisées dans les crèches de Louvie-Juzon et Laruns.

Au cours de la soirée enfants et adultes se sont relayés sur scène pour interpréter de nombreux morceaux, les progrès accomplis depuis l'an dernier sont remarquables, la chorale des enfants accompagnés par les musiciens de l'École ont également ravi les parents et spectateurs. L'acoustique de la salle a été jugé excellente et c'est autour d'un buffet que c'est terminée la soirée, avec une "scène ouverte" où musiciens et chanteurs ont fait profiter l'assemblée de chansons et de morceaux repris en cœur par le public.